



CONSEIL MUNICIPAL

Mandat 2014/2020

ANNEE 2015

Procès verbal - 10 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : C. MATHON ; A.KIMOUR ; M. C. FICHELLE ; G. CHATEAU ; M. HARMANT ; N. HERON (arrivé à 19h 07) ; S. LADRIERE ; A. BRUNO ; N. ROUBAUD ; J. AGNIERAY ; K. UDRY (arrivée à 19 h10) ; J. BAUDOUIN ; F. VAN LAETHEM ; J.M. JACQUART ; JM SPETEBROODT ; B. MILHEM

Absents excusés avec pouvoir : C. CHARROUTI (pouvoir à A.KIMOUR) ; A. TRICOIT (pouvoir à MC FICHELLE) ; B. BAYET (pouvoir à J. BAUDOUIN)

Secrétaire de séance : M.C FICHELLE

Ordre du jour :

- ↗ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2015
- ↗ Ouverture des commerces le dimanche en 2016
- ↗ Demande de modification de PLU
- ↗ Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 12 novembre 2015 :

Monsieur AGNIERAY souhaite ajouter au pv du 12 novembre, que son vote CONTRE, au sujet du « préau de l'école » est motivé par des propos qui lui ont été rapportés.

Madame ROUBAUD souhaite préciser que pour le vote sur l'agenda de mise en accessibilité des bâtiments communaux, elle s'étonne de la durée des 9 années, parce qu'elle préférerait le mettre en œuvre sur 6 ans maximum.

Le pv du 12 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise l'urgence de ce conseil municipal, par la tenue d'un conseil métropolitain le vendredi 18 décembre.

Ouverture des commerces le dimanche en 2016

Projet de délibération n° 2015-54 :

Arrivé de M. HERON à 19 h 07.

Mme ROUBAUD explique à l'assemblée qu'en tant que commerçante sur CAPINGHEM, elle souhaite s'abstenir sur ce sujet.

Arrivée de Mme UDRY à 19 h 10.

Vu la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Le conseil municipal, après délibération, **DECIDE**, par 18 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention :

☞ de **FIXER** le nombre de dimanches, pouvant donner lieu à ouverture à **8** (3 janvier, 10 janvier, 26 juin, 20 novembre, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre, 18 décembre).

MODIFICATION DU PLU

Projet de délibération n° 2015- 55 :

Monsieur le Maire informe les élus d'un projet à HUMANICITE, projet d'habitat et d'activités économiques, ainsi que la proposition de construction d'une voie douce entre HUMANICITE et la « Mairie ». Ce projet nécessite l'aménagement de la parcelle cadastrée AB 44, d'une contenance de 3.6 ha, actuellement en zonage AUDm (zone à urbaniser différée) dans le Plan Local d'Urbanisme.

Le zonage AUDm ne permet pas l'urbanisation en l'état, la modification en zonage AUCm, zone à urbaniser constructible, est nécessaire.

La parcelle AB 44 répond aux exigences du courrier de la MEL en date du 3 novembre 2015, précisant les termes des remaniements ponctuels du PLU :

- une mise en œuvre rapide, avant fin 2018 ;
- totalement impossible avec le PLU actuel ;
- pour lequel une procédure de modification peut juridiquement être engagée ;
- la parcelle doit être suffisamment desservie en équipements publics d'infrastructure.

Ce projet a fait l'objet d'un courrier en date du 10 novembre 2015, déposé aux services de Monsieur le Président de la MEL.

La demande de modification doit être autorisée par le conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que selon l'annexe jointe à la demande, les immeubles seront limités à des R +2, le projet est ainsi, limité en nombre de logements.

Mme UDRY souhaite connaître exactement en quoi cette demande de modification engage la commune vis-à-vis de l'aménageur ?

Monsieur HERON s'inquiète de savoir si, avec un propriétaire et un aménageur qui sont « ensemble », ils risquent de pouvoir faire ce qu'ils veulent, comme l'ICL dans le passé.

Monsieur le Maire précise que la date limite pour les modifications de PLU est le 18 décembre, dernier conseil métropolitain, après les modifications ne seront plus acceptées, il faudra attendre le nouveau PLU, soit pas avant fin 2018, 2019...

Mesdames UDRY et ROUBAUD s'étonnent de l'urgence de cette question, pourquoi est-ce que la commission « urbanisme » n'a pas été saisie ? Alors que le projet était connu par la mairie.

Monsieur le Maire répond que la mairie était en attente de réponse sur ce projet par la MEL, et à ce jour, il n'y a aucune réponse écrite de la MEL. Ce jeudi, les Maires étaient conviés à une réunion au sujet du SCOT, Monsieur le Maire a rencontré le Vice-président en charge de l'urbanisme, celui-ci lui a fait part de 2 objections des services sur le projet :

- il manque une réflexion globale (Monsieur le Maire précise depuis le mois de décembre 2014, la mairie est en attente d'une rencontre avec le service Développement économique de la MEL),
- il existerait un problème d'économie générale du projet, notamment avec les parcelles propriétés de la MEL (Monsieur le Maire précise que cette remarque lui paraît un peu étrange, dans la mesure où il n'y a plus de projet...)

Mme ROUBAUD soulève le problème des entrées et sorties, générés par cette nouvelle voie proposée dans le projet.

Monsieur KIMOUR insiste sur la nécessité d'entendre les habitants d'HUMANICITE chez qui il y a une véritable attente de voie reliant HUMANICITE et le cœur historique.

Monsieur HERON estime ne pas « croire » en la faisabilité de commerces sur le site, de plus, l'urgence invoquée aujourd'hui, lui rappelle celle invoqué en 2007, avec le résultat que l'on connaît, qui ne correspond pas aux attentes de la population. Quelles sont les possibilités d'arrêter le projet si on le souhaite ?

Monsieur VAN LAETHEM s'inquiète de la possibilité de modifier le règlement du PLU après ce vote ? pourra t-on encore apporter une modification ?

Monsieur le Maire précise que toute modification du PLU passe par la MEL.

Mme ROUBAUD demande qui était au courant de ce projet ?

Monsieur le Maire indique que les adjoints étaient informés, et consultés.

Monsieur AGNIERAY s'inquiète du « chantage » que pourrait constituer ce projet, la voie douce, contre une demande de modification de PLU.

Monsieur le Maire s'inquiète de la réponse que le conseil municipal est en mesure d'apporter aux habitants, du message délivré.

Madame UDRY s'inquiète du manque de vision d'ensemble dans ce projet.

Monsieur JACQUART s'inquiète quand à lui du calendrier, si la commune ne décide pas aujourd'hui, il faudra attendre 2018, 2019, « il ne faudra pas dire qu'on ne fait rien... » Car le conseil ne sera plus en mesure de faire quoi que ce soit.

Monsieur KIMOUR demande quelles sont les craintes exprimées ?

Pour M. VAN LAETHEM, la circulation induite par la nouvelle voie, et ensuite le blanc-seing que l'on donne à l'aménageur.

Mme ROUBAUD rajoute le manque et le risque que constitue ce projet, sans vision d'ensemble, sans équipement public.

Monsieur le Maire rajoute que dans le projet de SCOT, la voie de contournement parallèle à la voie TGV est inscrite. De plus, Monsieur DAUBRESSE s'engage à nous délivrer un calendrier d'action pour l'aménagement de la zone constituée entre la cœur historique et HUMANICITE.

M. HERON souhaite que le conseil écrive un projet, comme en 2011, la voie douce ne va rien résoudre pour lui. Qui va prendre cette voie ?

M. VAN LAETHEM demande combien de personnes, d'enfants vont effectivement prendre cette voie ? Le conseil peut envoyer un autre message aux habitants, pourquoi ne pas réétudier la question du financement d'un moyen de transport ?

Monsieur le Maire répond que la question a déjà été étudiée, 19 enfants sont concernés, pour environ 45 000 € par an.

Mme ROUBAUD estime que cet effort peut constituer un signal fort à l'attention des habitants d'HUMANICITE.

M. KIMOUR n'est pas convaincu, à son sens la demande des habitants est plus de désenclaver le quartier.

Monsieur le Maire propose un tour de table pour laisser chacun s'exprimer.

Madame ROUBAUD s'interroge sur l'urgence de la situation, du risque de décider trop vite, dans la précipitation. Elle s'inquiète également du futur de cette voie, si la MEL décide ensuite de financer une voie carrossable entre HUMANICITE et le centre de CAPINGHEM, la voie aboutira également rue Poincaré, notamment si des activités économique s'installent sur le site.

Plusieurs conseillers estiment être un peu perdus, fin 2013, la voie douce était actée pour la MEL, et aujourd'hui elle en l'est plus, il est nécessaire de prendre plus de temps pour réfléchir.

Monsieur JACQUART résume la question à savoir s'il faut faire confiance au projet présenté, ou si attendre 2019 ? Si le conseil attend 2019, on aura le temps de réfléchir, mais il ne faut pas rater le coche aujourd'hui.

Madame FICHELLÉ rajoute que la population attend des réponses, et que les élus sont un peu « frileux », peut-on négocier un délai avec la MEL pour déposer en 2016, une modification de PLU ??

Monsieur le Maire reprend l'historique de cette voie douce : effectivement fin 2013, la MEL donne son accord pour cette voie, les diagnostics sont engagés, les travaux devraient commencer. Les élections de mars 2014 stoppent les engagements pris, le Président de la MEL veut revoir tous les projets avant de les lancer, la rencontre a lieu en juillet 2015, Monsieur CASTELAIN souhaite une voie carrossable, et non une voie douce, depuis, les services municipaux sont en attente d'un calendrier de la MEL. Aujourd'hui, le problème est le message envoyé aux habitants d'HUMANICITE, Monsieur le Maire estime que les élus peuvent se donner le temps de réfléchir, et que l'idée d'une navette retient toute son attention et sera proposée au BP 2016. La délibération est ajournée, et les élus continuent à travailler sur le sujet.

Monsieur KIMOUR regrette ce retrait.

Madame UDRY ajoute qu'HUMANICITE ne dispose pas des infrastructures suffisantes, et la voie douce ne va rien changer, il manque des équipements, il existe d'autres moyens pour envoyer un message.

La délibération est ajournée.

QUESTIONS DIVERSES:

Question du groupe « Capinghem, on l'aime » :

1) Quelles sont les actions entreprises par la mairie suite aux voitures vandalisées courant novembre rue de l'Eglise, entre-autre

Monsieur le Maire répond qu'à la connaissance de la mairie, 2 familles ont eu leurs voitures vandalisées, la Police a été prévenue, des patrouilles ont été demandées, mais la Mairie a peu de moyen d'action.

2) Combien va coûter le voyage du CME en 2016 ?

Monsieur le Maire répond que le budget sera le même qu'en 2015, environ 500 €.

3) Pourquoi le nettoyage des branches et feuilles autour de la salle polyvalente n'est-il plus réalisé ?

Monsieur le Maire répond que le nettoyage de la salle a été effectué selon le planning habituel, mais avec le chantier en cours, il a été un peu difficile d'accès.

Monsieur AGNIERAY précise qu'il s'agit du chemin entre la rue de l'église et du groupe scolaire, suite aux forts coups de vent, des branches des peupliers sont restées assez longtemps sur le chemin.